



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit janvier à seize heures, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc MABILLET, Président du CCAS.

n° 02/2026

Date de convocation : 22 janvier 2026

Présents : Mesdames FONTENAS Pierrette, NOGARO Isabelle, ORDUNA Aurélie et PORTET Fabienne ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José et MABILLET Marc.

Excusés : Mesdames AFKIR Karima, DARRAMBIDE Fabienne, DUPRE Anne, GOYHENECHE Maïté et TROISVALLETS Cécile ; Monsieur ROBLES Antoine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : Attribution d'une subvention au Comité des Oeuvres Sociales pour l'année 2026

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration la demande de subvention adressée par l'association dénommée Comité des Oeuvres Sociales (COS) du personnel du CCAS, pour l'exercice 2026.

Il demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir attribuer une subvention d'un montant de 12 000,00 € au COS pour l'exercice 2026 et précise que cette somme sera prélevée sur le budget principal du CCAS.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent ces dispositions et le chargent de l'exécution de la présente délibération.

Vote de la question - nombre de votants : 7

pour : 7 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 30 janvier 2026

Le Président du C.C.A.S,



Marc MABILLET

2 FEV. 2026